

Les formations s'adressent à toutes les personnes qui encadrent des publics : animateur·rice·s socio-culturels, éducateur·rice·s, personnels de l'éducation Nationale (enseignant·e·s, infirmier·ère·s scolaires, documentalistes..), professionnels de santé (atelier santé ville..), professionnel·le·s ou bénévoles des structures culturelles...

Pourquoi une formation sur le thème de la promotion de la santé auditive ?

Pour faciliter la sensibilisation et les messages de promotion de la santé auditive, il apparaît indispensable de former des relais dans les territoires, via des accompagnements et des formations.

Objectifs :

- Apporter aux professionnel·le·s des connaissances sur l'évolution des musiques actuelles et amplifiées, des supports de diffusion de la musique et des volumes sonores.
- Sensibiliser les professionnel·le·s aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées.
- Donner des clés aux professionnel·le·s pour être en mesure d'expliquer à leur public les comportements à risque et de transmettre des messages de prévention simples.

Mené par un musicien, cette sensibilisation propose, à l'aide de vidéos et d'extraits sonores, de comprendre les enjeux liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées (pourquoi y a-t-il un risque, quels sont les risques) et de donner des clés sur les bons réflexes à adopter et les bons messages à transmettre pour que chacun·e puisse prendre soin de son audition.

Cette sensibilisation aborde plusieurs aspects :

- Le son pour le plaisir (compétences psychosociales)
- Le monde des sons (histoire des sons, définition du son et du bruit, intensité, durée, fréquence, timbre du son)
- Le parcours du son dans l'oreille humaine (physiologie, santé)
- Les musiques amplifiées (histoire des musiques actuelles et amplifiées, histoire des supports musicaux et repères chronologiques, instruments courants)
- Les effets de l'amplification sonore
- La dose de bruit tolérable hebdomadaire
- La législation
- Les traumatismes, les risques auditifs liés aux sonorités amplifiées
- Les bons réflexes pour préserver son audition

Méthode :

Session d'information, de réflexion et d'échanges.

Intervenant :

Un musicien de l'ARA, expert en promotion de la santé auditive.

Durée :

Sensibilisation de 2h (sans présentation des outils) ou 3h (avec présentation des outils).

Dates :

À tout moment dans l'année, à définir avec l'ARA et la disponibilité des musiciens menant la formation.

Coût :

Gratuit.

Et après ? Les outils pour aller plus loin.

A l'issue de la sensibilisation, l'ARA pourra mettre à disposition des professionnel·le·s (ayant suivi la formation et en ayant formulé la demande) des ressources et des outils pédagogiques, gratuitement. Ainsi, une fois la formation à la transmission des messages de prévention reçue, il est possible d'emprunter nos outils pédagogiques pour animer à son tour une sensibilisation.

Découvrez l'ensemble de nos outils pédagogiques en cliquant [ici](#).

Les modalités d'emprunt de ces outils sont disponibles [ici](#).